Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260520-DE2026_087-DE

Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 29

Le 20 mai 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Florent LARDIC, maire.

Envoi de la convocation le : 13 mai 2026 Publication de la convocation le : 13 mai 2026

Etaient présents :
M. Florent LARDIC, Mme Carine THOMAS, M. Thierry COUPELANT, M. Thierry CAPRON, Mme Nadine JUDE, M. Christian NEVEU, Mme Armelle BRARD, M. Yves MIOSSEC, M. Marc ARZEL, M. Michel VAN PRAET, M. Georges CASTEL, Mme Malika REDAOUIA, M. Jean-Yves MORVAN, M. Laurent FAURE, Mme Danièle PRIOL-THOMAS, M. Paul LADMIRAULT, Mme Frédérique TAPON, Mme Sophie PREUNEL, Mme Adélie CASTEL, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Corinne LE MOENNER, M. Guy LANCOU, M. Pascal MENDILI, M. Grégoire DIRSON, Mme Nathalie DE NEVE

Etaient absents :
Mme Sandrine PAUL a donné procuration à Mme Nadine JUDE
Mme Linda RIOU a donné procuration à M. Thierry COUPELANT
M. Jérémy CLOAREC a donné procuration à Mme Carine THOMAS

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : Mme Carine THOMAS
Date de transmission au contrôle de légalité : 27 MAI 2026
Date de publication : 27 MAI 2026

Délibération n° 2026-087 : Rénovation de l'école Pierre Le Lec : avenant au lot 00_désamiantage
Rapporteur : M. Florent LARDIC

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Par délibération DE2025-133 du 10 décembre 2025, le conseil municipal a attribué le lot 00_désamiantage du marché de travaux pour la rénovation de l'école Pierre Le Lec à l'entreprise Kerleroux, pour un montant de 296 837 € HT.

Dans un souci de sécurisation des conditions de cheminement au sein du chantier et de sécurisation des installations de la capitainerie, il a été acté de :

- Conserver l'ancien revêtement goudronné de la cour de l'école jusqu'au réaménagement de celle-ci.
- Conserver l'étanchéité du toit de la maternelle pour la capitainerie.

Ces décisions nécessitent un report des travaux de désamiantage des réseaux enterrés en fin de chantier, amenant l'entreprise Kerleroux à segmenter ses interventions et à amener et retirer son matériel.
Ainsi, un avenant de 5 050,00 € HT (1,70 % du lot), soit 6 060,00 € TTC est à intégrer au marché de l'entreprise.
Cet avenant porte le lot à 301 887 € HT.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260520-DE2026_087-DE

La note descriptive de la maîtrise d'œuvre sur cet avenant est jointe en annexe.

Vu la délibération DE2025-133 du 10 décembre 2025 portant attribution du lot 00_désamiantage du marché de travaux pour la rénovation de l'école Pierre Le Lec à l'entreprise Kerleroux,
Vu l'avis favorable de la commission travaux, voirie, circulation du 5 mai 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 abstentions, décide de :

- Approuver l'avenant n°1 de 5 050 € HT au lot 00_désamiantage ;
- Autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant ;
- Autoriser Monsieur le maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Florent LARDIC

La Secrétaire de séance,
Carine THOMAS